



DECLARATION FORCE OUVRIERE SUITE A LA PUBLICATION DU RAPPORT BOURGUIGNON A LA COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DU 23/09/15

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, le rapport de Mme BOURGUIGNON, prend en considération la nécessité posée par les professionnels et notre organisation FO en particulier, d'un positionnement du gouvernement sur le travail social, au regard des difficultés rencontrées par ce secteur d'activité. Ce constat met en évidence l'impérieuse nécessité de doter ce secteur des moyens matériels, financiers et humains nécessaires aux objectifs et missions qui lui sont assignés.

Cependant, en dépit du travail documenté qui le constitue, il soulève pour nous de nombreux points d'interrogation en particulier en ce qui concerne l'architecture des diplômes, pour lesquels il semble que les troncs communs dont on ne connaît pas le dimensionnement à taille, nous laissent inquiets sur le caractère générique des métiers du social et du médico-social.

FORCE OUVRIERE sera particulièrement attentive sur les mesures de revalorisation attendues par la profession et tout particulièrement le reclassement des diplômes de niveau V, IV et III, qui seront proposés.

Nous rappelons le vote négatif de FO et CGT sur le projet adopté par la majorité de la CPC relatif à la mise en cause des diplômes d'état (déclaration à la CPC de mars).

Même si le rapport évoque un éventuel reclassement des diplômes de niveau 3 en niveau 2, il ne précise aucun moyen budgétaire dédié, ni aucun calendrier précis.

Il n'apporte pas non plus de réponse budgétaire pour des missions qui manquent cruellement de financement dans tous les métiers du champ où les Travailleurs Sociaux sont en nombre insuffisant.

Notre crainte se cristallise aussi sur une transformation des diplômes du Travail Social vers l'employabilité pour développer la polyvalence et diminuer le coût du travail, dans un contexte de réduction des dépenses publiques et sociales, où le déploiement d'actions toujours plus nombreuses avec moins de moyens se généralise, notamment

à travers le pacte de responsabilité dont nous demandons le retrait, au même titre que toutes les mesures d'austérité.

La révision des politiques publiques en matière de social conduit au constat d'une montée exponentielle des suppressions de postes, alors que nos métiers se complètent de par leurs statuts particuliers et leurs spécialisations.

En ce qui concerne la formation continue des Travailleurs Sociaux souhaitée dans le rapport, elle reste un vœu pieux dans la mesure où l'accord sur la formation professionnelle dans le secteur associatif à but non lucratif vient d'être révisé, avec une baisse importante des moyens qui lui sont dévolus.

FO ne peut qu'être vigilante sur la qualité des formations des Travailleurs Sociaux, des modalités d'accès aux établissements de formation en nombre et en places suffisants, ainsi que sur les lieux d'accueil des stagiaires qui font aujourd'hui cruellement défaut, faute de financement pour la « gratification » des stagiaires, contrevenant, dans les faits, à la loi du 22/07/13.

Nous espérons enfin, que le rôle de l'Etat qui est requis dans les dernières propositions sera effectif pour le maintien du cadre national des diplômes d'Etat, et non un effet d'annonce en ce qui concerne l'implication des administrations de l'Etat et de leur coordination dans un éventuel comité interministériel du travail social.

Pour toutes ces raisons, FO sera d'une grande vigilance sur les réponses que les travailleurs sociaux sont en droit d'attendre.

Aussi, FO réitère sa demande d'ouverture de négociation sur la base des revendications des personnels du Travail Social du secteur public et du privé, au regard des observations formulées par notre organisation dans cette déclaration.

Paris, le 23 septembre 2015